Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20261105-2026_11_05_06-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 5 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq novembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle polyvalente de Goulien, sur convocations qui leur ont été adressées par le Président le dix-neuf et vingt-neuf octobre deux mille vingt-six, la première portant spécifiquement sur le point relatif à la délégation de service public.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Corinne BRIANT, Thierry COUPELANT, Florent LARDIC, Malika REDAOUIA, Carine THOMAS, Michel VAN PRAET ;

BEUZEC-CAP-SIZUN : Emilie PLOUHINEC, Gilles SERGENT ;

CLEDEN-CAP-SIZUN : Christel BEULZE, Nadine KERSAUDY ;

CONFORT-MEILARS : Nathalie CARIOU, Patrick LE DREAU ;

GOULIEN : Henri GOARDON ;

MAHALON : Raymond BETROM, Marie-Hélène PERON ;

PLOGOFF : André MARCHAND, Dominique TOULLER ;

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Romuald GARNIER, Sylvie LE BORGNE, Yvan MOULLEC, Isabelle PALUD, Armelle STREIFF LE BOZEC ;

PONT-CROIX : Jeanine GUILLOU, Benoît LAURIOU ;

PRIMELIN : Bruno BUREL, Anne-Marie FRANCES ;

Absent(e)s :

AUDIERNE : Sandrine PAUL ;

PLOUHINEC : Solène JULIEN LE MAO (procuration à Isabelle PALUD) ; Florian LE BARS (procuration à Yvan MOULLEC) ;

PONT-CROIX : Frédéric TANTER (procuration à Jeanine GUILLOU) ;

Assistait également à la séance :
Fabien Bourdon et Emmanuelle Pothain, services de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 27
Nombre d'absents : 4
Nombre de procuration : 3
Nombre de votants : 30

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20261105-2026_11_05_06-DE

2026-11-05-06 Dispositif Rénov' & Adapt' en ouest Cornouaille : modification du règlement local des aides de la communauté de communes (aide à la réhabilitation des assainissements non collectifs)

Lors du conseil communautaire du 19 décembre 2024, les élus ont validé la convention de Pacte territorial France Rénov' ouest Cornouaille (Adapt' & Rénov' dans l'ouest Cornouaille), dispositif permettant d'accompagner les propriétaires occupants et bailleurs dans la rénovation de l'habitat privé Dans le cadre de ce dispositif, la communauté de communes apporte des subventions aux propriétaires. Le règlement local des aides de la communauté de communes, validé lors du conseil communautaire du 10 juillet 2025, décrit les subventions complémentaires de la collectivité aux aides de l'ANAH.

Il est proposé une modification portant sur l'aide pour la lutte contre les assainissements polluants (propriétaires occupants et propriétaires bailleurs), afin d'élargir le périmètre géographique d'éligibilité.

Dans le règlement initial, seules les installations situées en périmètre de protection de captage avec une obligation de mise en conformité (ANC non conforme avec et sans risque) étaient éligibles.
Ainsi, il est proposé d'étendre ce dispositif à l'ensemble du territoire afin d'accompagner les ménages à la mise en conformité de leur assainissement non collectif si celui-ci présente un risque pour la santé, la sécurité des personnes et/ou l'environnement (installations marquées d'une obligation de mise en conformité avec réhabilitation - absences d'installations, ANC non conforme à risque, ANC non conformes situés en périmètres de protection de captage).

L'objectif est d'éliminer les risques sanitaires, de préserver les ressources en eau potable et d'améliorer la qualité d'eau afin de préserver les activités conchylicoles, de pêche à pied et de baignade.

L'évolution du dispositif a été validée par la commission Nature et Cycle de l'eau du 8 septembre 2026 et présentée à la commission Aménagement du 15 octobre 2026.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Approuve la modification du règlement des aides de la collectivité dans le cadre du programme d'intérêt général « Pacte territorial France Rénov' » de l'ouest Cornouaille pour la période 2025-2029, joint en annexe ;
Autorise le Président ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,
A Goulien,

Le 5 novembre 2026

Le Président, **Le Secrétaire de séance,**

Yvan MOULLEC Nadine KERSAUDY

Date de mise en ligne : le 12 novembre 2026